



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

SEANCE DU MARDI 8 OCTOBRE 2024

Le mardi 8 octobre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mercredi 2 octobre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
59	2	9	8

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BEY, M. BORGEOT, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. GUINET, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Excusés : M. HARMEL, M. ARMETTA.

Absents : M. AKHLAFA, M. de LEMPS, M. DUPONT Noël, M. ISSARTEL, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN.

Pouvoirs : Mme ANTUNES (pouvoir à Mme PITTI), Mme BERTRAND (pouvoir à M. DUFOUR), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. EMIN), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), Mme SERRE (pouvoir à M. THOMASSET), Mme VOLAN (pouvoir à Mme BEY).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Dominique BEY, Secrétaire de séance.

Rapport d'activité 2023 de Haut-Bugey Agglomération.

Rapporteur : M. MOURLEVAT

Le rapport d'activité remis à chaque membre du Conseil d'agglomération, récapitule l'ensemble des actions conduites et réalisées par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), au titre de l'année 2023, dans ses domaines de compétence.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, il sera adressé au maire de chaque commune membre, accompagné du compte administratif 2023. Ce rapport devra faire l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'EPCI sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Le Conseil d'agglomération,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité de Haut-Bugey Agglomération pour l'année 2023.

Fait à Oyonnax, le 9 octobre 2024.

Le Président,



A blue circular stamp from Haut-Bugey Agglomération is positioned to the left of a handwritten signature. The stamp contains the text: HAUT-BUGEY, CS 80502, F-01117, OYONNAX, CEDEX, and AGGLOMÉRATION. The signature is written in black ink over the stamp.

Feuillet
N°

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rapport d'activité 2023 de Haut-Bugey Agglomération.

.....
Date de décision: 08/10/2024

Date de réception de l'accusé 10/10/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 081024_2024112

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241008-081024_2024112-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7
Institutions et vie politique
Intercommunalite

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 2-rapport-activite-HBA.pdf (99_DE-001-200042935-20241008-081024_2024112-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT N°2.pdf (21_RP-001-200042935-20241008-081024_2024112-DE-1-1_2.pdf)
rapport activité 2023 de HBA